

Ecrit par le 18 avril 2026

Mine de rien, le MIN d'Avignon n'en finit pas de se réinventer



Première femme à diriger le MIN d'Avignon depuis sa création, Laëtitia Vinuesa recevait tout récemment dans le Hall H ses homologues venus des Marchés d'intérêt national (MIN) de Châteaurenard, Carpentras, Cavailon, Marseille-Les Arnavaux, Nice, Grenoble, Strasbourg, Perpignan, Lyon, Haute-Corse et de Rungis, n°1 en Europe. Au cœur de leur réunion : le lancement de 'La 1ère Semaine des circuits-courts et produits français' qui se tiendra du 18 au 24 septembre 2023. Objectif : répondre à nos besoins alimentaires et environnementaux.

« Une façon de mettre à l'honneur l'ensemble des acteurs 'Du champ à l'assiette', producteurs, grossistes, expéditeurs, négociants et détaillants qui s'engagent pleinement dans la mise en avant des produits agricoles de chez nous » explique Marcel Martel, patron du MIN de Châteaurenard et vice-président de la Fédération des Marchés de Gros de France. D'ajouter « Alors que les consommateurs expriment un intérêt croissant pour les achats de proximité dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat et qu'ils cherchent à concilier maîtrise de leur budget et aspiration à une consommation durable et responsable, les prix de l'alimentation ne cessent de grimper. La mise en avant de nos produits de terroir permettra de les promouvoir avec le savoir-faire de nos agriculteurs ». Lors de cette semaine des visites d'exploitations seront organisées au cœur des MIN avec les scolaires et avec une implication des

Ecrit par le 18 avril 2026

chefs cuisiniers.

Près de la moitié des Marchés de France

Sur les 26 MIN de France, une douzaine étaient représentés et leurs responsables ont pris la parole pour d'abord définir ce que sont des 'circuits-courts' et en quoi le rôle des MIN et de leurs plateformes agro-alimentaires est incontournable pour le sourcing des produits, leur traçabilité, leur qualité gustative et nutritionnelle et leur état sanitaire. Le directeur du MIN des Arnavaux, Marc Dufour explique par exemple que « L'endive vendue sur le carreau de Marseille vient de Lille. Certes, elle traverse toute la France du nord au sud, cela fait beaucoup de kilomètres, mais on n'en cultive nulle part ailleurs dans l'hexagone. L'ananas ne pousse pas aux Pennes-Mirabeau, il vient de Martinique, de Guadeloupe et de La Réunion, il est donc produit en France ultra-marine mais il arrive de loin. » Il conclut « Ne parlons pas du coût de la main d'œuvre, en France, un salarié, charges comprises, est payé 2 000€ quand un marocain touche 10 fois moins ». Pareil pour Doris Ternoy, présidente du MIN de Strasbourg : « Le local, pour nous c'est ce qui pousse le long des rives du Rhin, mais des deux côtés, donc nous avons beaucoup de maraîchage allemand et il vient d'à côté ».



Le MIN d'Avignon.

Répondre à nos besoins alimentaires et environnementaux

Ecrit par le 18 avril 2026

Gilles Bertrand du 'Grand Marché de Provence' intervient : « Nous avons des spécificités puisqu'en plus des fruits et légumes, nous avons une filière riz de Camargue et un abattoir à Tarascon pour les taureaux, donc la facture carbone est très basse. » La représentante de Rungis, Valérie Vion intervient : « Comme notre site, malgré ses 234 hectares, est plein à 97%, il est envisagé un autre lieu sur une centaine d'hectares avec des entrepôts, une agora des producteurs, des professionnels de la transformation et mise en conserve avec encore plus de débouchés vers le commerce, la restauration, les cuisines scolaires, les maisons de retraite, les crèches, les hôpitaux de la Grande Couronne parisienne. »

C'est au tour de Benoît Mathieu, président du MIN de Cavaillon d'intervenir. « En hiver, nous avons moins de fruits et légumes français, mais nous tournons quand même autour de 70% de production hexagonale en moyenne sur l'année. Dans nos locaux mûrissent bananes de Martinique et de Guadeloupe. Nous travaillons main dans la main avec nos voisins des MIN d'Avignon, Châteaurenard, Nîmes ou Marseille, une synergie qui fait de nous le service public de la distribution alimentaire sécurisée ». Le responsable du MIN d'Agen ajoute : « Nous, nous sommes un marché de producteurs de fleurs, fruits et légumes. Le seul du Tarn et Garonne, entre Bordeaux et Toulouse et nous proposons 80% de local. Mais entre les problèmes climatiques, le manque d'eau, de main d'œuvre saisonnière, de transmission des exploitations quand les paysans partent à la retraite, les surfaces cultivées fondent comme neige au soleil. Sans parler du problème d'enclavement, d'absence d'autoroutes, du coup les transporteurs rechignent à travailler avec nous. »

Ecrit par le 18 avril 2026



L'activité du MIN d'Avignon, comme tous les autres MIN de France, débute très tôt le matin.

Enfin, les représentants de Haute -Corse venus en force de la Chambre d'Agriculture, ont rappelé en quelques mots les données socio-économiques de l'île de Beauté : « 340 000 habitants, 3 millions de touristes en haute saison, seulement 4 à 5% de production locale et 70 000 hectares de friches qui renforcent l'appétit d'ogre des spéculateurs et promoteurs immobiliers. Nous avons un retard indéniable. »

Un peu d'Histoire...

En attendant cette 'Semaine des circuits-courts' en septembre prochain, un brin d'histoire sur le « MIN d'Avignon » qui n'a pas toujours été installé à l'angle de la rocade Charles de Gaulle et de la rue Pierre Sépard. Avant 1960, il y avait un marché aux fleurs place du Change, une halle aux grains place des Carmes, un marché aux bestiaux et aux chevaux boulevard Saint-Roch, un marché des producteurs boulevard Limbert, un marché quotidien des fruits et primeurs boulevard Saint-Michel, des centaines de producteurs tout autour des remparts d'Avignon. Les Halles métalliques de la place Pie datent de 1899.

C'est en 1961, le 29 septembre précisément, qu'est publié au Journal officiel le décret 'portant création du MIN d'Avignon' co-signé par Michel Debré, Premier Ministre, Roger Frey, Ministre de l'Intérieur, Edgard Pisani, Ministre de l'Agriculture et François Missoffe, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur.

Ecrit par le 18 avril 2026

Sa définition juridique : « Aménager le territoire, améliorer la qualité environnementale et la sécurité alimentaire ». Il a été ensuite inauguré en 1960 par Henri Duffaut, maire d'Avignon et Robert Dion, président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.



Son premier directeur, Richard Sébillotte (1962-1980), qui vécut plus de 100 ans, se rappelait, lors du 50^e anniversaire du MIN : « On a construit à tour de bras à Saint-Chamand, le bâtiment des expéditeurs, la mûrisserie de bananes, le bâtiment des négociants, celui des denrées diverses ». Au début, les paysans apportaient leurs cageots sur des carrioles tractées par des chevaux, puis des 203 camionnettes Peugeot ou des fourgons Citroën. En 1963, le Général de Gaulle a été boycotté par les syndicats agricoles, des clous avaient même été jetés sur le parcours de la voiture présidentielle vers ce qu'on appelait encore le marché-gare.

De 11 à 25 hectares

Des centaines de camions en provenance d'une vingtaine de départements du sud de la France ralliaient le carreau des producteurs dès 3h du matin, chargés de tomates, aubergines, melons et abricots, mais aussi de dattes et d'ananas, de viande et de poissons pêchés au large de Marseille et du Grau du Roi. L'usine Produits Agricoles de Provence (PAP), 20 000m² de chambres froides est directement reliée à la voie ferrée et exporte dans des wagons frigorifiques vers l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre. Dans les années

Ecrit par le 18 avril 2026

70, on estime que les volumes ont été multipliés par 3 en 10 ans et que les transactions atteignent 150 000 tonnes, faisant d'Avignon la plus forte zone d'influence de France.



Entre 1960 et 1980, la superficie est passée de 11 à 25 hectares, celle des bâtiments totalise 42 000m², des parkings et voies de circulation 87 000m² et les installations frigorifiques 37 000m². Face au développement de la grande distribution et des hyper-marchés qui enserrant Avignon au nord et au sud, le MIN d'Avignon s'adapte aux nécessaires mutations, il innove, se réinvente, accueille Promocash et Métro. Avec Didier Auzet, directeur général délégué, puis Patrick Tralongo, directeur-adjoint, il se diversifie en pôle économique aux diverses facettes. Il s'agrandit, change de look. A partir de 2005, 2 000m² de bureaux d'acier et de verre sortent de terre, 5 000m² de hangars supplémentaires pour un investissement de 22M€.

Un CA annuel de 238,5M€

Depuis les années 60 où on ne trouvait que producteurs, maraîchers et grossistes, le MIN a évolué.

Ecrit par le 18 avril 2026

Classé 4^e en France, il accueille une banque, un point poste, deux crèches, des traiteurs, des restaurants, des transporteurs. « Le secteur tertiaire à lui seul occupe 5 000m² » précise Laëtitia Vinuesa, sa directrice depuis janvier 2022.



A ce jour, 138 entreprises y sont implantées avec 1 360 emplois à la clé et un chiffre d'affaires de 238,5M€. Nul ne doute que, mine de rien, à deux pas des autoroutes, du TGV et de l'aéroport, il va continuer à s'agrandir, se métamorphoser, se doter de bornes de recharges électriques, de panneaux photovoltaïques sur les toits, de composteurs et d'unités de traitement des déchets. On en reparlera !

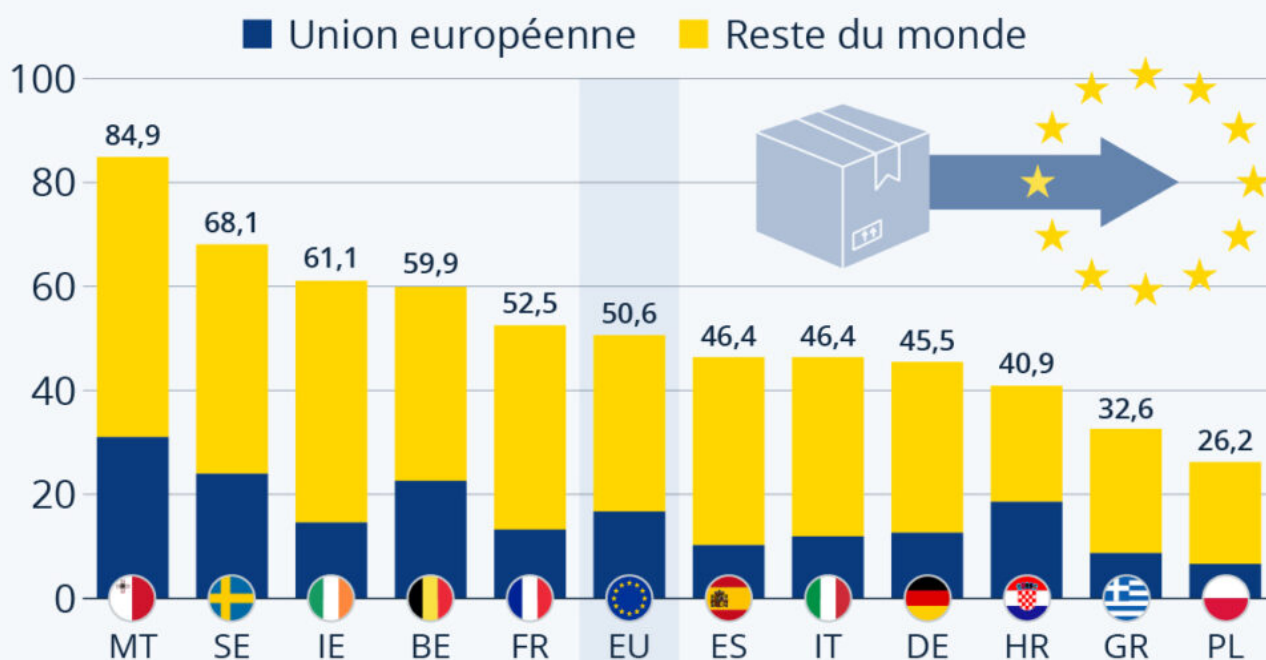
Les importations pèsent lourd dans

Ecrit par le 18 avril 2026

l'empreinte carbone de l'UE

Les importations pèsent lourd dans l'empreinte carbone de l'UE

Part des émissions de CO₂ des pays liée aux importations de biens et services, par région d'origine (2018) *



* Production et transport des importations. La part restante correspond à l'ensemble des émissions domestiques (y compris les émissions directes des ménages).

Source : Insee



statista

Le Parlement européen vient d'approuver une législation visant à introduire progressivement une taxe

Écrit par le 18 avril 2026

sur les importations de produits à forte teneur en carbone, basée sur le CO₂ émis lors de leur production. Ce projet de loi, qui cible notamment les importations d'acier, de ciment, d'aluminium, de fertilisants et d'électricité, est une première mondiale et n'attend plus que l'approbation finale des pays de l'UE dans les prochaines semaines.

Cette taxe vise à faire pression sur les pays extérieurs à l'UE pour qu'ils fixent un prix du carbone, tout en contrant les avantages que peuvent avoir les industries de l'UE qui délocalisent leur production dans des régions où la législation environnementale est moins stricte. Comme l'explique Les Échos : « Les importateurs devront acheter des certificats d'émission basés sur le prix du carbone qu'ils auraient dû acquitter si les biens avaient été produits dans l'UE. Car les entreprises européennes doivent acheter des quotas de CO₂ sur le marché européen du carbone lorsqu'elles polluent ».

Si l'on tient compte de la taille de la population, la Chine émet 2 fois plus de dioxyde de carbone par habitant que la moyenne mondiale, l'UE 1,5 fois plus et les États-Unis 3 fois plus. Mais ces chiffres ne comptabilisent pas les émissions associées aux biens et services importés, dont une grande partie de la production (et de l'empreinte écologique) est localisée dans des [pays manufacturiers](#) qui dépendent encore beaucoup des énergies fossiles. En intégrant l'impact des produits utilisés localement mais fabriqués à l'étranger, l'[empreinte carbone](#) par habitant devient plus élevée dans l'UE qu'en Chine : 11 tonnes d'équivalent CO₂ par an, contre 8. Le chiffre pour les États-Unis est de 21 tonnes.

Comme le révèlent des données de l'[Insee](#) reprises dans notre graphique, la part de l'empreinte carbone associée aux importations varie de 26 % à 85 % dans les pays de l'UE - la moyenne étant de 51 % (dont 34 % hors-UE). Avec un mix énergétique carboné qui gonfle ses émissions territoriales, la Pologne affiche la part la plus faible. À l'inverse, c'est Malte, une petite île dépendante du commerce extérieur, qui présente la part d'empreinte CO₂ importée la plus élevée. L'Allemagne, l'Italie et la France se trouvent dans une situation intermédiaire (46 % à 53 %, dont 33 % à 39 % hors-UE).

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Mormoiron : le lac des Salettes se refait une beauté

Ecrit par le 18 avril 2026



Depuis octobre 2022, le lac des Salettes, situé à [Mormoiron](#), subit d'importants travaux. Le site étant très prisé, notamment durant la période estivale, il était primordiale de le réadapter à sa fréquentation afin de préserver la qualité de l'environnement.

Chaque été, ce sont plus de 25 000 personnes qui se rendent sur les abords du lac des Salettes pour y chercher la fraîcheur et la nature, tout en profitant de diverses activités familiales. Seulement, cette attractivité, bien qu'elle ait des aspects positifs, s'est avérée néfaste pour l'environnement, mais aussi pour les visiteurs, au fur et à mesure des années.

Stationnement non encadré impactant peu à peu les espaces naturels, érosion de la plage et de ses abords, dégradation des entrées de site, menaces sur la qualité de l'eau et la biodiversité, ou encore sécurité du public, il était temps pour le lac de faire peau neuve pour palier ces problèmes. Ainsi, d'importants travaux ont donc été réalisés entre octobre 2022 et avril 2023 par la commune de Mormoiron, avec l'appui du [Parc naturel régional du Mont-Ventoux](#).

Ecrit par le 18 avril 2026

Le programme de revalorisation

Pendant 6 mois, tout a été repensé afin de refaire du lac des Salettes et de ses abords un espace accueillant pour le public, mais aussi respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Les espaces naturels ont été réhabilités, les chemins de l'eau retrouvés pour une qualité de l'eau renouvelée, et un aménagement d'ensemble a été imaginé pour qu'il y ait une certaine cohérence.

Pour ce qui est des usagers, les stationnements ont été repensés, de nouveaux accès véhicules et piétons ont été aménagés, et les personnes à mobilité réduite disposent désormais d'un accès jusqu'au lac avec un espace de baignade dédié.



Ecrit par le 18 avril 2026



Si la majeure partie des travaux est déjà terminée, il reste encore quelques détails à peaufiner, tels que la mise en place de la nouvelle signalétique, le marquage routier et la végétalisation de certains espaces.

Un projet datant de 2019

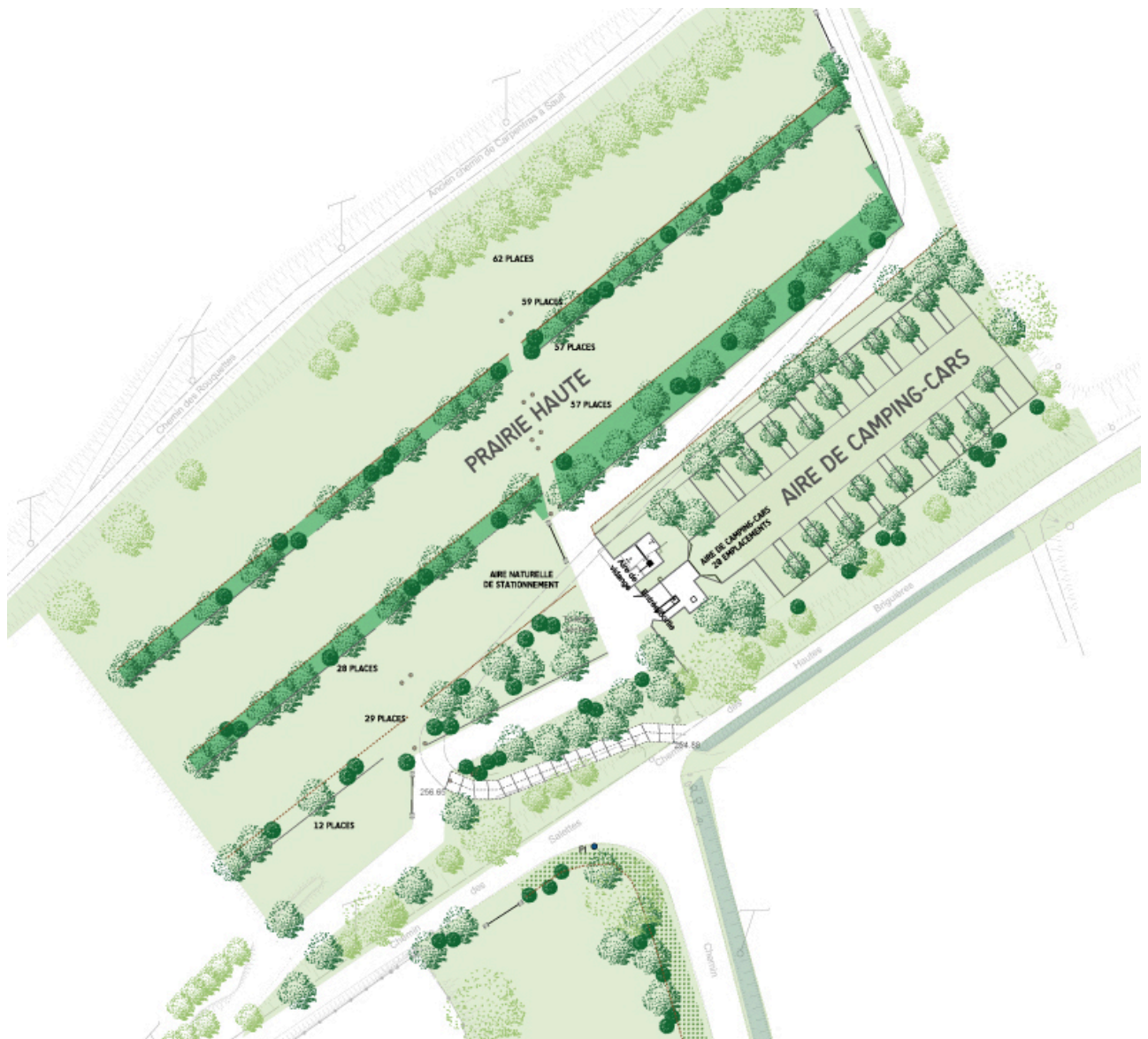
Si les travaux de revalorisation du lac des Salettes n'ont débuté qu'en octobre dernier, cela fait en réalité plusieurs années que la commune de Mormoiron souhaite prendre en main l'avenir du lac et l'adapter à sa fréquentation, ses nouveaux usages, tout en y valorisant la biodiversité et les paysages.

La première étape a eu lieu en 2019, lorsque le site a été classé 'Espace Naturel Sensible' par le [Département de Vaucluse](#). Ce classement a permis l'élaboration d'un plan de gestion afin de préserver et valoriser les richesses environnementales du lac tout en accueillant le public. La seconde étape a donc été la reconquête environnementale et paysagère conjuguant la qualité des aménagements pour le plaisir de tous, la préservation de l'environnement et la découverte du massif ocrier qui se situe à côté. Le projet a été possible grâce aux financements de l'État, à travers le dispositif 'Espace valléen', de la [Région Sud](#) et du Département de Vaucluse.

Ecrit par le 18 avril 2026



Ecrit par le 18 avril 2026



V.A.

Ecrit par le 18 avril 2026

Les élus dévoilent 14 propositions pour lutter efficacement contre la pollution des emballages plastiques



Alors que la concertation nationale autour de la « fausse » consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, lancée par le Gouvernement le 30 janvier dernier, se poursuit, les associations de collectivités réaffirment collectivement leur opposition ferme à un projet dont les conséquences seraient contreproductives, tant du point de vue environnemental, économique, que social.

À trois mois de la décision finale prévue en juin, et de manière inédite, l'AMF, Intercommunalités de France, AMORCE, l'AMRF, l'ANPP, l'APVF, le Cercle National du Recyclage, Départements de France, France urbaine et Villes de France unissent leurs forces afin de travailler sur des propositions communes et faire front uni contre ce projet de fausse consigne, qui serait non pas pour réemploi mais pour recyclage.

Contreproductive, cette fausse consigne n'aurait d'autre conséquence que de complexifier le geste de tri pour les citoyens, et d'encourager indirectement la consommation de bouteilles en plastique, ce qui irait à rebours du sens de l'histoire à l'heure où le G7 se fixe enfin des premières ambitions de lutte contre la pollution. Les seuls bénéficiaires seraient les producteurs pour un gain estimé de plusieurs centaines de

Ecrit par le 18 avril 2026

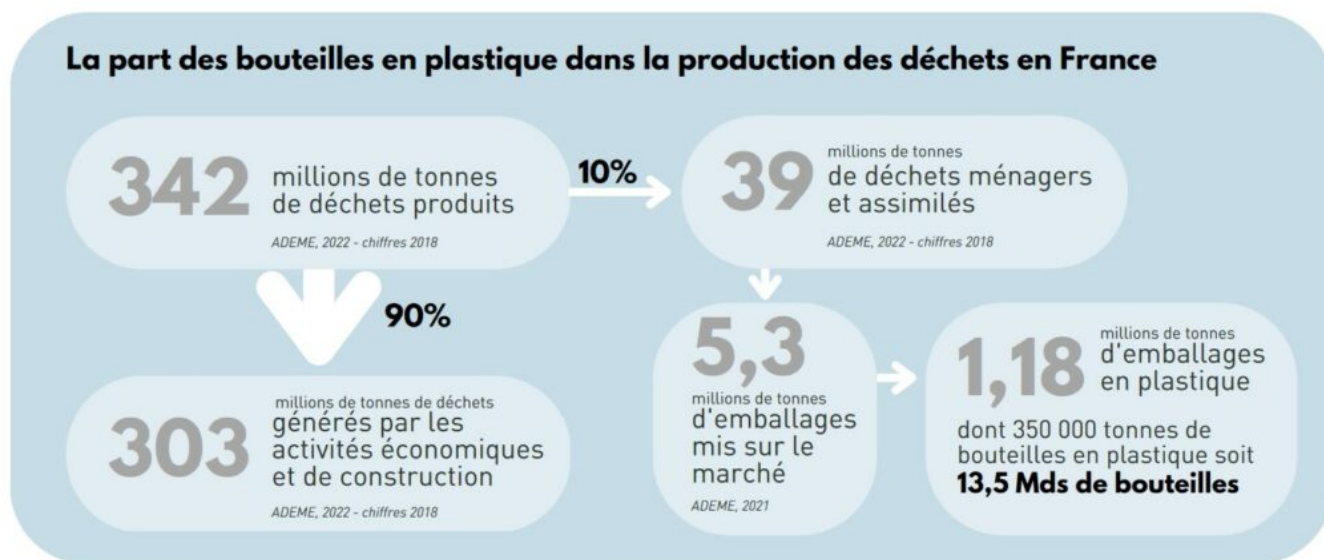
millions d'euros par an.

[Télécharger ici les 14 propositions](#)

Les échanges issus des différentes réunions de ce groupe de travail ont abouti sur 14 propositions alternatives permettant de remplir les objectifs de collecte et recyclage des bouteilles en plastique, tout en préservant le service public de gestion des déchets et le geste de tri, mais également en dépassant le seul sujet de ces bouteilles.

Ces propositions alternatives visent à atteindre, certes, l'objectif spécifique de 90 % de collecte pour recyclage des bouteilles pour boisson en plastique (315 000 tonnes par an), mais surtout de réduire massivement la pollution induite par l'ensemble des déchets plastiques (5 millions de tonnes) et enfin d'atteindre les principaux objectifs de la France en matière d'économie circulaire sur les déchets ménagers (38 millions de tonnes).

Les élus locaux, représentés par leurs dix associations représentatives, resteront mobilisés tout au long de la concertation afin de porter haut et fort leur opposition à la fausse consigne, et leurs propositions pour un service public de gestion des déchets ambitieux et efficace, notamment à l'occasion des concertations régionales sur le sujet dans les semaines à venir où ils feront entendre la voix des territoires.



Ecrit par le 18 avril 2026

Un atelier 'Fresque du climat' pour les élus des Sorgues du Comtat



Le 30 mars dernier, la communauté d'agglomération [Les Sorgues du Comtat](#) a organisé un atelier 'Fresque du climat' à Monteux. Animé par [Eco-Lab'](#), cet atelier a permis à 30 élus communautaires, municipaux et membres du [Conseil de développement](#) (Codev) de réaliser une fresque des causes, conséquences et impacts des activités humaines sur le changement climatique.

L'organisation de cet événement 'Fresque du climat' par la communauté d'agglomération s'inscrit dans la même logique que le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qu'elle a signé en 2021 pour viser la performance environnementale, la sobriété foncière et s'engager dans la transition alimentaire. De plus, le Plan climat air énergie (PCAET) des Sorgues du Comtat sera finalisé cette année. Il devrait permettre d'établir une stratégie et un plan d'actions à l'horizon 2030 afin de lutter contre le dérèglement climatique, préserver la qualité de l'air et assurer la transition énergétique du territoire. « Compte tenu des enjeux, la mobilisation de tous les acteurs est un facteur clé pour construire un

Ecrit par le 18 avril 2026

programme d'action adapté à notre histoire, à notre territoire et à ses acteurs », a affirmé Marc Mossé, vice-président de la communauté d'agglomération délégué à la transition écologique.

L'atelier a ainsi permis à chacun de se rendre compte de l'impact des humains en tant que groupe sur l'environnement, mais aussi de l'impact de leurs actions à titre personnel. « En faisant mon bilan carbone, j'ai eu une très grande prise de conscience, a expliqué Gaëlle Richard, élue municipale à Bédarrides. On connaît tous l'objectif 2T de CO2 par habitant mais de voir écrit noir sur blanc notre propre bilan carbone, on se rend compte qu'on est loin du compte. Mes premières actions ? Diminuer ma consommation de viande et me déplacer le plus possible à pied. » Globalement, les élus ont apprécié le côté ludique et interactif de l'atelier, mais aussi les échanges entre chacun qui ont permis d'apporter différent éclairage sur la situation climatique actuelle.



Ecrit par le 18 avril 2026



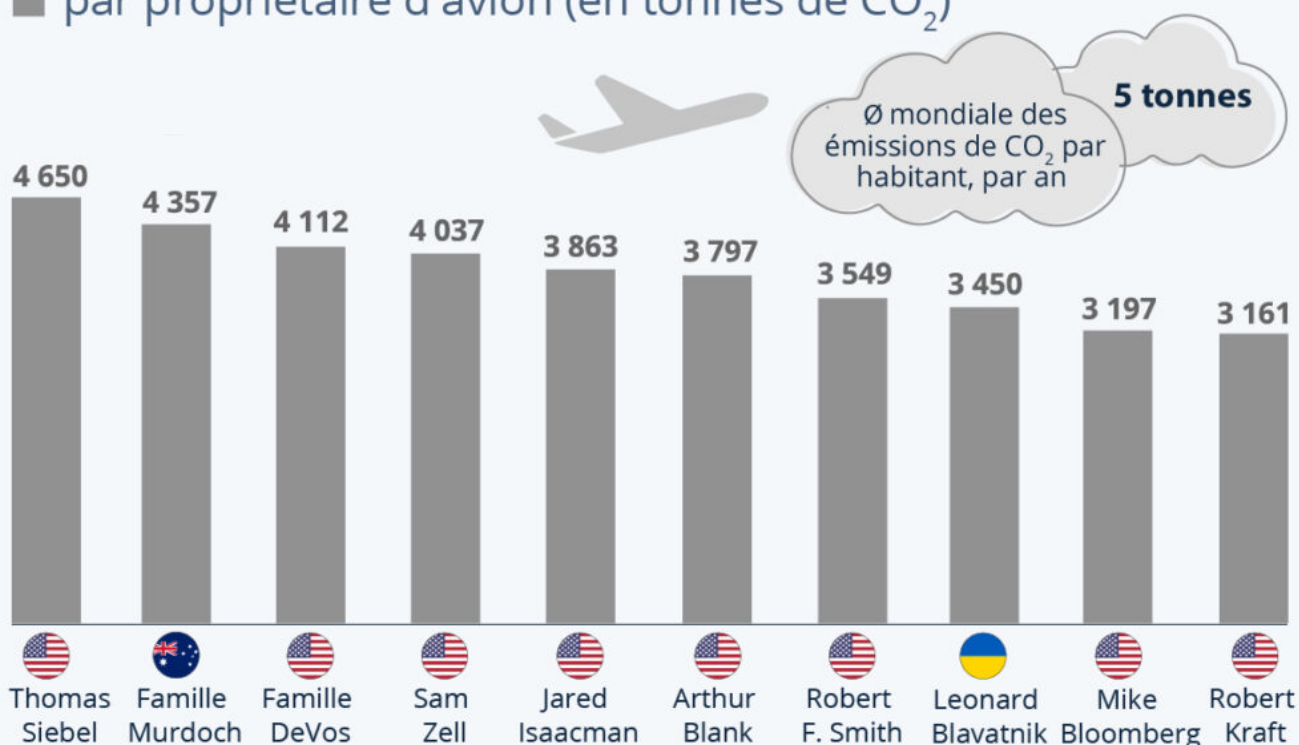
V.A.

Jet privé : qui émet le plus de CO2 ?

Ecrit par le 18 avril 2026

Jet privé : qui émet le plus de CO₂ ?

Émissions estimées des avions privés en 2022
par propriétaire d'avion (en tonnes de CO₂)



Données arrondies.

Source : Climatejets.org



Elon Musk, Kim Kardashian, Bill Gates : quelles sont les célébrités qui voyagent le plus en jet privé ?

Un adolescent américain a répertorié et dénoncé les [voyages en jet privé](#) des personnes les plus riches du monde, en révélant leur empreinte carbone. Akash Shendure a compilé sur son site Climate Jets des données montrant l'empreinte carbone de 163 utilisateurs de jets privés. La liste contient des

Ecrit par le 18 avril 2026

informations détaillées sur les vols privés de toutes sortes de célébrités, de l'entrepreneur Bill Gates au rappeur Pitbull.

Shendure a tiré ces [chiffres](#) de différentes bases de données, comme celle de Jack Sweeney, un étudiant en informatique connu pour avoir traqué les jets privés et les yachts de certains oligarques russes, d'Elon Musk et d'autres personnalités.

Comme le montre notre graphique, les familles individus et les individus listés émettent souvent, rien qu'avec leurs vols annuels [en jet privé](#), des milliers de fois plus que l'empreinte carbone annuelle d'une personne moyenne. En tête de liste : l'entrepreneur et milliardaire américain Thomas Siebel qui, selon Shendure, utilise trois jets privés et a effectué au moins 458 vols en 2022, soit plus d'un vol par jour. Selon ces données, il a émis 4.650 tonnes de CO2 en 2022 rien qu'en utilisant ses jets privés.

Shendure espère que les inégalités démesurées entre riches et pauvres en matière d'émissions de gaz à effet de serre feront l'objet de plus de discussions. » On entend souvent le message comme quoi les consommateurs devraient se restreindre pour le climat - et je soutiens cela « , a déclaré Shendure au [New York Times](#). « mais ces individus très riches ne le font pas ».

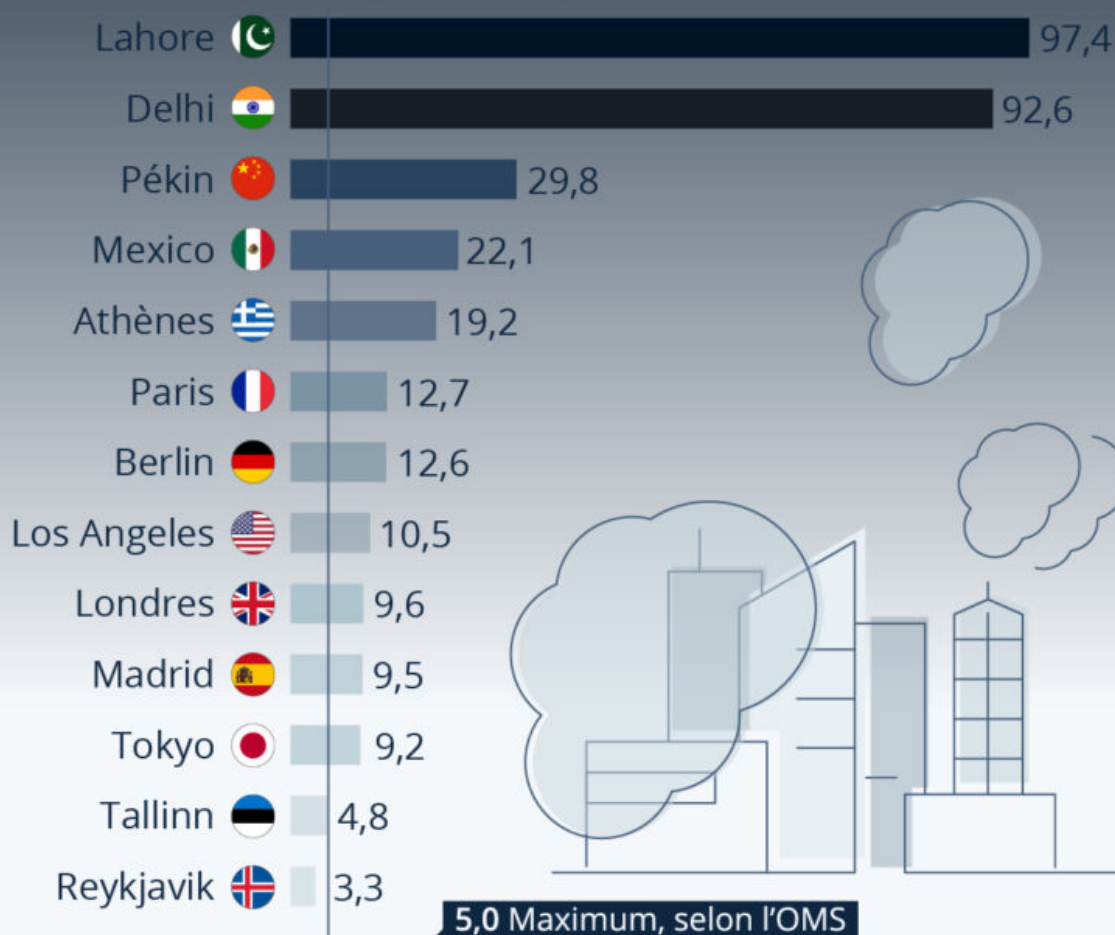
De Claire Villiers pour [Statista](#)

Pollution de l'air : une menace pour la santé mondiale

Écrit par le 18 avril 2026

Pollution de l'air : une menace pour la santé mondiale

Qualité de l'air dans une sélection de villes sur la base de la concentration moyenne de particules PM 2,5 (2022) *



* En µg/m³. Pondéré par la population. Analyse des données sur la qualité de l'air de 7 323 villes dans 131 pays, régions et territoires.

Source : IQAir



statista

Ecrit par le 18 avril 2026

La [pollution de l'air](#) figure parmi les plus grandes menaces environnementales pour la santé de l'humanité. Elle provoque plus de six millions de décès par an et entraîne des coûts économiques de plus de 8 milliards de dollars par an. C'est ce que révèle le « World Air Quality Report 2022 », publié par l'entreprise suisse de technologie de la qualité de l'air IQAir. L'[analyse](#) a révélé qu'en 2022, sur les 131 pays, régions et territoires étudiés, seuls 13 respectaient les directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de qualité de l'air, dont beaucoup se trouvent en Océanie. L'OMS préconise des concentrations annuelles de particules PM2,5 inférieures ou égales à 5 µg/m3.

Le graphique ci-dessous montre à quel point la qualité de l'air varie dans le monde : dans des villes comme Lahore au Pakistan (97,4 µg de particules PM2,5 par m3) et Delhi en Inde (92,6), les recommandations maximales de l'OMS sont dépassées de plus de dix fois. Des villes comme Reykjavik en Islande (3,3) et Tallinn en Estonie (4,8) font partie des rares à respecter les seuils. À Paris les recommandations maximales de l'OMS sont dépassées d'un peu plus de deux fois (12,7 µg de particules PM2,5 par m3).

La pollution de l'air touche particulièrement les populations déjà vulnérables, puisque plus de 90 % des décès dus à la pollution atmosphérique surviennent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, indique le rapport. L'Afrique et l'Asie centrale et du Sud sont surreprésentées, avec les concentrations annuelles moyennes de PM2,5 - les plus élevées du monde. Et cela alors même que seulement 19 des 54 pays africains disposaient de données suffisantes pour être inclus dans l'étude.

De Claire Villiers pour [Statista](#)

Pour Zap Agroparc, ce n'est pas encore fait pour la future déchèterie du Grand Avignon

Ecrit par le 18 avril 2026



[Suite à notre article du vendredi 24 mars](#) sur l'annonce par le Grand Avignon de la confirmation du permis de construire de la déchèterie et recyclerie situé dans le zone d'activité d'Agroparc, [l'Association Zap Agroparc](#) a tenu à apporter quelques précisions.

« Nous souhaitons apporter quelques nuances à ces affirmations, explique Patricia Tracadas de cette association ayant notamment pour but d'empêcher l'artificialisation de terres irrigables dans la zone d'Agroparc. D'une part il s'agit bel et bien d'une déchèterie, qui sera complétée par une zone recyclerie. D'autre part le Tribunal administratif de Nîmes, saisi par les riverains et l'association ZAP Agroparc, n'a pas retenu d'argument pour arrêter en urgence les travaux de construction de la déchèterie d'Agroparc lors de l'audience en référé-suspension du 17 mars dernier. Les magistrats ont statué sur les aspects réglementaires au plan juridique. Le dossier n'est en revanche toujours pas traité sur le fond, notamment sur la problématique environnementale. »

[Lire également : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d'Agroparc](#)

Annnonce prématurée ?

« Les riverains et l'association ZAP Agroparc continuent de pointer les paradoxes d'une construction 'écologique' qui va entraîner l'imperméabilisation totale de près de 10 000m² d'espaces agricoles irrigables, détruire des espèces vivantes protégées, dans le contexte de réchauffement du climat, de la

Ecrit par le 18 avril 2026

destruction alarmante de la biodiversité, de la fragilité des nappes phréatiques sur le secteur », poursuivent les représentants de l'association qui se réservent le droit de saisir le Conseil d'Etat afin d'être entendus.

« Nous restons d'ailleurs dans l'attente des dates d'audience concernant nos deux recours en annulation : annulation du permis de construire et annulation de la déclaration ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement). Il est donc prématuré de conclure à la légalité et la légitimité définitives de cette construction », insiste Zap Agroparc.

Dans une vidéo de février dernier, des membres de l'association Zap Agroparc s'étaient ému de la destruction d'une haie d'arbres dans cette zone d'activités.

Grand Avignon : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d'Agroparc



Le juge des référés vient de rejeter la requête déposée par un certain nombre de riverains, visant à suspendre l'exécution du permis de construire délivré au Grand Avignon pour la réalisation d'une recyclerie dans la zone d'activités d'Agroparc.

Ecrit par le 18 avril 2026

Le juge souligne la dimension écologique du projet

« Le juge considère en effet que le site d'implantation de la future recyclerie, dans un zonage à vocation multiple à proximité d'un aéroport, ne fait l'objet d'aucune protection environnementale particulière et il souligne la 'dimension écologique du projet', explique la Communauté d'agglomération du Grand Avignon qui porte le projet. Pour toutes ces raisons, les requérants n'étaient pas fondés à soutenir que le projet devait être soumis à la réalisation d'une étude environnementale. Le Grand Avignon a en effet respecté toutes les procédures administratives dans ce dossier. »



La futur déchetterie d'Agroparc devrait permettre à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon d'atteindre ses objectifs en matière de recyclage des déchets.

Premier coups de pioches prévus pour l'été prochain

Pour rappel, ce projet comprend une déchetterie nouvelle génération, à plat et couverte pour empêcher les nuisances sonores s'étendant sur 5 575m², une recyclerie, située à côté de la déchetterie de 1 615m² pour développer une politique de réutilisation des déchets (objets, mobiliers...), une zone pédagogique accueillant des scolaires (400m²) ainsi que des locaux destinés à accueillir le service environnement-déchets du Grand Avignon (817m²). L'ensemble, imaginé par le cabinet héraultais [Dalby architectes](#), s'étendra sur un terrain de 16 000m² situé en prolongement de la rue Lucie-Aubrac.

Cette 'déchetterie modèle', qui devrait permettre de traiter 5 000 à 7 000 tonnes de déchets par an, sera amenée à prendre le relais de celle de Montfavet qui sera fermée quand celle-ci entrera en service. Les travaux devraient débuter cet été.

[Lire également : Pour Zap Agroparc, ce n'est pas encore fait pour la future déchetterie du Grand](#)

Ecrit par le 18 avril 2026

[Avignon](#)

L.G.